Aide financière: extension au Tadjikistan de l'aide exceptionnelle à l'Arménie et à la Géorgie

1999/0172(CNS) - 07/12/1999

La commission a adopté le rapport (procédure de consultation) de M. Gilles SAVARY (PSE, F) qui approuve la proposition portant attribution d'une aide financière exceptionnelle au Tadjikistan sous réserve d'un certain nombre d'amendements. Le rapport constate que la situation politique et économique du Tadjikistan et de la région qui l'entoure rend un effort pour la stabilisation politique et économique de ce pays hautement souhaitable, pourvu qu'une conditionnalité claire (politique et économique) soit mise en oeuvre. Il note également qu'il faut concilier l'exigence de reprendre l'assistance au Tadjikistan avec le respect des règles d'efficacité budgétaire et de la cohérence des décisions budgétaires du Parlement européen. Les amendements visent donc à prendre acte de l'absence des disponibilités budgétaires permettant de financer un don au Tadjikistan dans le cadre de l'assistance macro-financière proposée. Un amendement spécifique souligne la nécessité que l'Union augmente son assistance au Tadjikistan sous forme de dons, à financer toutefois par les lignes budgétaires appropriées. La commission a aussi adopté un amendement qui vise à établir clairement que la mise en oeuvre de l'assistance est soumise à une conditionnalité politique précise, liée au processus de paix et à la tenue d'élections dans des conditions régulières.